

Déclaration concernant le budget fédéral de 2017-2018

Août 2016



2705, promenade Queensview, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tél. 613-820-2270 \\ Téléc. 613-820-7244 \\ Courriel
acppu@caut.ca

www.caut.ca

Introduction et résumé

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) représente plus de 68 000 professeurs, bibliothécaires, chercheurs, professionnels et autres employés travaillant dans plus de 120 établissements postsecondaires répartis dans toutes les provinces du Canada. À l'ACPPU, nous nous engageons activement à améliorer la qualité de l'éducation postsecondaire, à en accroître l'accessibilité et à défendre la liberté académique.

Après des années de mesures d'austérité, le budget de 2016-2017 a représenté un changement bienvenu. Il a marqué un retour vers l'investissement dans les organismes subventionnant la recherche et l'amélioration de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Dans un contexte de croissance timide du secteur privé et de taux d'intérêt bas, le gouvernement fédéral est le mieux placé pour créer de bonnes perspectives d'emploi et bâtir les fondations de la croissance par des investissements.

Les financements publics insuffisants pèsent depuis de longues années sur le secteur postsecondaire canadien. C'est en partie pourquoi les universités et les collèges dépendent de plus en plus d'un effectif universitaire précaire et sous-rémunéré. Formés à la recherche et à la science, ces universitaires précaires représentent un formidable gisement inexploité pour la recherche scientifique. Des investissements fédéraux sont nécessaires pour convertir ces emplois en postes universitaires stables et à plein temps, avec possibilité de mener des recherches.

Le gouvernement devrait s'appuyer sur le succès récent de l'accord fédéral-provincial sur la réforme du Régime de pensions du Canada. Il dispose d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour augmenter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, mais, pour ce, il doit jouer un rôle moteur auprès des provinces et mettre en place un transfert de fonds à l'éducation postsecondaire, régi par une *Loi sur l'éducation postsecondaire*, qui serait rédigée sur le modèle de la *Loi canadienne sur la santé* et prévoirait explicitement les responsabilités et les attentes.

Ainsi, l'ACPPU recommande au gouvernement fédéral l'élaboration d'une stratégie pancanadienne de stimulation de la recherche scientifique et de l'éducation postsecondaire. Plus précisément, nous lui recommandons :

- d'investir 500 millions de dollars sur trois ans dans le financement de la recherche fondamentale non ciblée par l'intermédiaire des conseils canadiens subventionnaires de la recherche afin qu'au minimum, ce financement retrouve son niveau de 2007 (corrigé de l'inflation) avant la fin du mandat du gouvernement;
- d'augmenter le Transfert canadien en matière de programmes sociaux de 400 millions de dollars en 2017-2018 tout en engageant les provinces à instaurer une *Loi sur l'éducation postsecondaire*, sur le modèle de la *Loi*

canadienne sur la santé, qui déterminerait les responsabilités et les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, établirait des directives et des principes pancanadiens et définirait des formules de financement stables et à long terme;

- De réinvestir 10 millions de dollars dans Statistique Canada pour rétablir et développer des enquêtes majeures sur lesquelles les chercheurs et les scientifiques s'appuient dans leurs travaux.

I. Réinvestir dans la recherche scientifique

Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a appliqué une stratégie consistant à demander aux institutions postsecondaires et aux chercheurs de collaborer avec l'industrie dans le domaine de la recherche scientifique et a dirigé les nouveaux investissements vers les projets apparemment les plus susceptibles d'avoir une valeur marchande immédiate. Cette orientation a favorisé des intérêts commerciaux étriés aux dépens de la recherche fondamentale et de l'intérêt public. À l'évidence, cette stratégie n'a pas produit les fruits économiques promis.

Au contraire, le bilan du Canada au chapitre de la science et de l'innovation fait piètre figure au regard de celui d'autres pays développés. Données à l'appui, Statistique Canada brosse le portrait suivant :

- les investissements du secteur privé dans la R-D ont diminué sensiblement, passant de 17 à 14 milliards de dollars (-17,7 %) entre 2006 et 2013, en tenant compte de l'inflation;
- l'investissement total en R-D au Canada s'élevait à 27,7 milliards de dollars en 2013, contre 30 milliards en 2006, soit une baisse de 7,7 % en tenant compte de l'inflation.

La stratégie de 2014 en matière de sciences, de technologie et d'innovation admet l'échec de la politique fédérale qui peine à faire augmenter les investissements du secteur privé dans la recherche-développement :

« Nous constatons que, même si les entreprises de l'OCDE affectent en moyenne 1,63 % du PIB à la R-D, au Canada, les dépenses en ce domaine représentaient 1,11 % du PIB en 2006 (16,5 milliards de dollars), et ce pourcentage a diminué pour s'établir à 0,88 % (16,2 milliards de dollars) en 2012. Des 34 pays de l'OCDE, nous sommes passés de la 16^e à la 22^e place. »

Un moment à saisir pour le Canada : Aller de l'avant dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation 2014, page 10.

Investir dans la R-D dictée par le marché plutôt que dans la recherche fondamentale témoigne d'une vision à court terme et d'un aveuglement quant au rôle de cette dernière dans les progrès scientifiques. Dans le domaine de la recherche médicale, par exemple, l'obsession des résultats commerciaux a incité à privilégier l'apport de modifications mineures aux médicaments et aux instruments déjà disponibles plutôt que l'étude fondamentale de moyens de prévention. N'oublions pas que dans d'autres domaines, la recherche fondamentale a été à l'origine de nombreuses découvertes majeures inattendues, tels les rayons X, le nylon, le Téflon, la technologie GPS, l'informatique, la supraconductivité et l'imagerie médicale.

L'augmentation de 76 millions de dollars du financement des conseils subventionnaires canadiens inscrite au budget de 2016-2017 a donné un second souffle nécessaire à ces organismes qui financent la plus grande part de la recherche fondamentale réalisée au Canada. Cependant, il faudrait doubler ce montant chaque année sur trois ans pour retrouver le niveau de financement de 2007, en données corrigées de l'inflation.

En effet, après correction de l'inflation, le financement de base de ces conseils a fondu progressivement au cours des dix dernières années. Les fonds alloués au CRSH ont chuté de 10 % en chiffres absolus, le financement du CRSNG a diminué de 1,5 % et l'aide financière accordée aux IRSC de 6 % depuis 2007 (tableau 1). Ces compressions se sont traduites par la baisse des attributions de subventions et du soutien aux étudiants de cycle supérieur, ainsi que l'affaiblissement des infrastructures de recherche au Canada.

Le budget de 2016-2017 affectait un financement total de 15 millions de dollars à Statistique Canada pour la réalisation d'enquêtes sur les technologies propres, les données économiques et financières et le marché du logement. Le gouvernement doit s'engager à redonner à Statistique Canada des capacités de recherche lui permettant de développer ses principales enquêtes, qui sont à la fois cruciales pour les institutions de recherche et susceptibles de contribuer à une prise de décision éclairée et fondée sur des données probantes.

II. Augmenter le financement de l'éducation postsecondaire

Le financement public des universités et des collèges canadiens ne peut pas répondre à la demande croissante. En 1990, les subventions publiques constituaient jusqu'à 80 % des revenus de fonctionnement des universités, contre un peu moins de 50 % en 2014. Ce recul tient en grande partie à la diminution des transferts de fonds du gouvernement fédéral aux provinces à compter des années 1990. Ce financement insuffisant a entraîné une hausse des frais de scolarité, un très lourd endettement des étudiants et des ratios étudiants-enseignants très élevés

Tableau 1

Financement de base des conseils subventionnaires, 2007-2017 (en millions de dollars constants de 2015)

	CRSH	CRSN	IRSC	Coûts indirects	Total
2007-2008	416,9	1149,6	1106,0	356,3	3028,9
2008-2009	389,1	1142,6	1075,6	364,8	2972,2
2009-2010	400,1	1163,4	1088,6	359,5	3011,6
2010-2011	390,6	1169,2	1115,9	358,3	3033,9
2011-2012	386,3	1146,5	1065,5	350,6	2948,9
2012-2013	379,0	1119,3	1037,2	345,5	2881,0
2013-2014	359,6	1099,7	1028,9	342,1	2830,3
2014-2015	359,8	1097,5	1028,7	344,7	2830,7
2015-2016	362,4	1119,8	1028,7	340,7	2851,6
2016-2017	371,9	1132,1	1040,0	354,9	2898,9
2007-2017	-10,8 %	-1,5 %	-6,0 %	-0,4 %	-4,3 %

qui mettent en péril la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire.

De plus, en raison du sous-financement public, les établissements postsecondaires ont recruté en grand nombre des professeurs sous contrat, précaires et insuffisamment rémunérés. Selon les estimations, un tiers du corps professoral est employé à l'heure actuelle sous contrat à durée déterminée ou à temps partiel. Cette situation comporte des implications de taille pour les capacités scientifiques du Canada. Alors qu'ils sont formés à l'enseignement et à la recherche, les professeurs sous contrat ne sont recrutés que pour enseigner. Leur sous-utilisation représente un terrible gâchis de talent et de potentiel de recherche.

Bien que le financement direct des universités et des collèges relève de la responsabilité des provinces, la diminution des transferts de fonds du gouvernement fédéral aux provinces engagée dans les années 1990 est un facteur fondamental des pénuries financières d'aujourd'hui. En tenant compte de l'inflation et de la croissance de la population, il faudrait injecter 400 millions de dollars dans les transferts de fonds fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire pour retrouver les niveaux de financement de 1992-1993. Qui plus est, le facteur de progression prévu par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est fixé à seulement 3 % par an, un taux de croissance visiblement en décalage avec l'augmentation des coûts et de la demande d'éducation postsecondaire.

Le gouvernement fédéral est le mieux placé pour remédier à ce déséquilibre financier. L'ACPPU recommande une hausse des transferts

de fonds fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire de 400 millions de dollars pour rétablir les niveaux de financement de 1992-1993. En consultation avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait également fixer un facteur de progression reflétant plus précisément la croissance du secteur de l'éducation postsecondaire.

L'ACPPU reconnaît que les difficultés qu'éprouve le gouvernement fédéral pour corriger le sous-financement des universités et des collèges canadiens sont attribuables aux faiblesses fondamentales de la mécanique des transferts de fonds aux provinces pour appuyer l'éducation postsecondaire. Sous sa forme actuelle, le TCPS est un mécanisme de financement global et inconditionnel. Les provinces ont carte blanche pour utiliser les fonds reçus; cela signifie qu'elles peuvent également ne pas les dépenser ou les affecter à d'autres secteurs que l'éducation postsecondaire. Il en va tout autrement des soins de santé, dont les fonds proviennent d'une enveloppe distincte – le Transfert canadien en matière de santé – et sont régis par des normes nationales énoncées dans la *Loi canadienne sur la santé*. L'ACPPU recommande de substituer au TCPS des fonds distincts et autonomes pour les services sociaux et l'éducation postsecondaire.

Un nouveau transfert pour l'éducation postsecondaire devrait être établi, encadré par une loi sur l'éducation postsecondaire, sur le modèle de la *Loi canadienne sur la santé*. Cette loi sur l'éducation postsecondaire prévoirait les responsabilités des administrations fédérale, provinciales et territoriales ainsi que les attentes à leur endroit, établirait des lignes directrices nationales, promulguerait des mécanismes de mise en application et fixerait des formules de financement stable et à long terme

III. Améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire

Le budget de 2016-2017 a relevé le plafond annuel de la bourse canadienne pour étudiants à faible revenu à 3 000 \$ pour les étudiants à temps plein et à 1 800 \$ pour les étudiants à temps partiel. Cette mesure, tout opportune qu'elle soit, accorde une bourse maximale bien inférieure aux frais engagés par les étudiants. Nous recommandons au gouvernement fédéral de fixer le plafond de la bourse à 6 000 \$, un montant correspondant à peu près à la moyenne des frais de scolarité des étudiants de premier cycle au Canada.

Il est important de souligner que les hausses des frais de scolarité imposent un fardeau excessif aux étudiants autochtones du Canada. Les fonds versés aux conseils de bande pour aider financièrement les étudiants des Premières Nations, au moyen du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, plafonnent malgré la montée en flèche des frais de scolarité. Résultat : des milliers d'étudiants admissibles demeurent sur des listes d'attente pour obtenir le financement qui leur permettrait de poursuivre des études postsecondaires. Le temps est venu pour le gouvernement fédéral de respecter ses engagements historiques envers les Premières Nations

Association canadienne des professeures et

du Canada, de reconnaître l'éducation comme un droit issu des traités et d'accorder le soutien financier nécessaire. Comme l'a fait remarquer l'Assemblée des Premières Nations, investir dans l'éducation est non seulement profitable aux collectivités autochtones, mais aussi bénéfique pour la pérennité de l'économie canadienne.

Conclusion

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan dans le réinvestissement pour la recherche et l'éducation postsecondaire. Il est nécessaire de continuer à injecter des fonds dans la recherche fondamentale par le financement des conseils subventionnaires pour que le milieu scientifique puisse servir l'intérêt public en faisant progresser les connaissances et en favorisant le développement économique, social et culturel du Canada. La diminution de la participation de l'État au financement des universités et des collèges du Canada a entraîné le recrutement d'un grand nombre de professeurs précaires dont le potentiel ne peut pas être pleinement exploité par la recherche canadienne. Le sous-financement a pour effet d'augmenter les frais de scolarité, de restreindre l'accès aux études postsecondaires et de transférer un fardeau financier excessif à la prochaine génération. Pour toutes ces raisons, nous invitons le gouvernement à établir un budget visant à ce que les établissements postsecondaires soient suffisamment financés, accessibles et adaptés aux besoins de la population.

Le présent document est respectueusement soumis au nom de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.



James Compton
Le président,



David Robinson
Le directeur général,